

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 16 AVRIL

Election sénatoriale du 19 avril

CANDIDAT CONSERVATEUR

J. MERLET

Ancien Préfet de Maine-et-Loire,
Ancien Député

LE TONKIN

Ainsi que nous le disions hier, un journal républicain qui n'est animé contre le cabinet d'aucune hostilité, le *Temps*, affirme qu'il existe actuellement dans le Delta du fleuve Rouge et dans son voisinage immédiat vingt-trois bandes armées en partie de fusils à tir rapide. La moindre de ces bandes — celle de la province de Hanoi — aurait deux cents fusils; les autres seraient fortes de sept à huit cents hommes, et deux ou trois en auraient jusqu'à quatorze ou quinze cents.

Si on fait le calcul, on constate que l'effectif total atteindrait environ dix-huit mille hommes tous armés et probablement bien commandés. Alors même qu'il en serait autrement, la présence de 48,000 révoltés, dans une région qu'on prétend être pacifiée serait déjà significative. Elle ne prouve pas seulement que la pacification n'existe pas, elle établit aussi, de la manière la plus péremptoire, la précarité de notre domination dans ce pays et l'insuffisance des ressources mises à la disposition du gouverneur. Il n'est pas admissible en effet qu'on laissât subsister de tels rassemblements armés si on pouvait les empêcher de se former ou les dissoudre.

A une telle situation, il n'y aurait évidemment qu'un remède efficace : ce serait d'aug-

menter, par l'envoi des renforts, l'effectif du corps d'occupation.

Or il n'en est pas question et si, officiellement au moins, on n'y songe pas, ce n'est pas que le gouvernement se fasse des illusions. La vérité est qu'il appréhende l'accueil qui serait fait par les Chambres à une demande de crédits pour l'envoi de troupes. Nous ne contestons pas que cette appréhension soit au fond assez fondée. Seulement un cabinet ne mérite pas le nom de gouvernement lorsque des considérations d'ordre purement politique et parlementaire lui font volontairement négliger l'observation de ses devoirs les plus élémentaires. C'est malheureusement le cas du ministère actuel.

LES GRÈVES EN BELGIQUE

On ne laisse pas que d'être assez vivement préoccupé de certains incidents qui se produisent en ce moment en Belgique où s'est manifestée, comme on sait, une vive agitation ouvrière. On assure, en effet, que jeudi dernier on aurait arrêté à Mons un Allemand qui a déclaré s'appeler Jungmann. Dans la coiffe de son chapeau on a trouvé une liste de huit noms d'individus connus et soupçonnés de se livrer, dans le bassin de Mons et celui de Charleroi, à l'espionnage ouvrier, plus une liste des établissements dont la composition du personnel ouvrier paraît le plus facilement accessible aux suggestions; plus une carte de libre parcours sur les chemins de fer d'Alsace-Lorraine au nom de Jungmann, plus une carte de visite au nom d'un sieur Mosheim, Schillerstrasse à Berlin.

L'individu était porteur d'une somme de 2,400 francs et d'une trentaine d'enveloppes, toutes préparées, à l'adresse du susdit Mosheim, à Berlin. Il a déclaré être Prussien.

Interrogé sur ses occupations, il a dit être

commis-voyageur en verreries, mais n'a pu citer un seul maître de verreries avec lequel il était en relations.

Or une agence qui assure tenir ses informations de source sûre affirme que le ministre de l'intérieur, M. Devolder, aurait adressé aux gouverneurs de province une circulaire confidentielle pour appeler leur attention sur les mesures qu'il y aurait lieu de prendre, d'une manière courante et indépendamment des décisions nécessaires à propos d'événements extraordinaires, à l'égard des agents provocateurs étrangers dont l'action a été établie, à diverses reprises, pendant les derniers mouvements ouvriers de Charleroi et de Mons.

Il est évident, aujourd'hui, dit le ministre, « que des gouvernements étrangers, des sociétés et associations de propagande politique, entretiennent dans nos bassins industriels des agents dont la mission réelle doit, je veux le croire, se borner à de simples renseignements à fournir à leurs chefs, mais dont l'action constatée se traduit par des excitations quotidiennes à la grève et aux attaques contre la propriété ».

Comme il s'agit ici d'un document qualifié de « confidentiel », il est difficile d'affirmer que le texte publié soit d'une authenticité indiscutable. Toutefois l'arrestation signalée plus haut donne au moins de grandes probabilités touchant l'existence d'un document de ce genre. Il n'est pas besoin d'insister sur la gravité de pareils faits et sur les conséquences qu'ils pourraient entraîner.

INFORMATIONS

On s'agite dans certains quartiers populaires de Paris, à l'approche du 1^{er} mai. Pendant que certains journaux assurent que la manifestation sera sans importance, d'autres sont moins rassurés.

Avant-hier encore, les groupes indépendants, le *Réveil du faubourg* et les *Egaux du XX^e*, tenaient l'éternel meeting, 94, rue d'Angoulême, au premier étage d'un débit de vin, pour discuter quelle attitude le parti ouvrier devait prendre le jour de la « Fête du travail ».

Pas de président, ni d'assesseurs : au début de la séance, les orateurs sont priés d'inscrire leur tour de parole à la craie, sur une ardoise.

« Le citoyen Viard, anarchiste, ne veut pas entendre parler du 1^{er} mai; il veut tout simplement le bouleversement général et immédiat.

« Pas de manifestation organisée ! prône le citoyen Andrieu (rien de l'ancien député). Il ne faut pas qu'on sache d'où ni à quelle heure partiront les manifestants. Chaque groupe agira comme il l'entendra, bruyamment ou pacifiquement. »

« Vive la Révolution violente pour l'affranchissement de la classe ouvrière ! s'écrie le citoyen Job ; la Révolution contre la bourgeoisie, sans distinction de rang ni de fortune ! »

Les citoyens Vailotte, Bonchen et Sabatier abondent dans ce sens ; et les deux cents et quelques assistants se séparent à onze heures, sur une adhésion unanime à l'opinion du citoyen Andrieu, et à la grève universelle, à bref délai, de tous les travailleurs du monde. »

Ce n'est point très pacifique.

A propos du séjour en France de la reine d'Angleterre, le *Gaulois* rappelle un curieux épisode de la visite que la reine Victoria fit à Paris en 1855. Accompagnée de l'Empereur, elle se rendit un jour aux Invalides. Il pleuvait, le temps était sombre ; le général commandant le palais des Invalides n'avait pas été prévenu, on dut improviser une réception.

35 Feuilleton de l'Écho Saumurois

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

XVIII

LES IDÉES D'« ALGUAZIL ».

Le lendemain matin, le journaliste frappa à la porte de Pietro Ferrari, à l'hôtel des *Peuples Latins*. Il portait sous le bras un long et épais rouleau de papiers.

— M'apportez-vous beaucoup de renseignements ? demanda Ferrari.

— J'en apporte surtout de précieux.

— Avant que vous m'exposiez vos idées, dites-moi si vous êtes sûr que Maurice Belcoq soit resté en assez bons termes avec Gustave Marchand, pour que celui-ci lui confie le soin de sa défense ?

— J'en suis certain. Il faudrait que le jeune avocat fût bien maladroit pour ne pas obtenir cette plaidoirie.

— C'est parfait !

— Maintenant arrivons au crime lui-même. Je vous rappelle nos conventions conclues hier : discrétion pour discrétion, renseignements

pour renseignements. Ne craignez donc pas de m'instruire largement et de me communiquer vos plus secrètes pensées. J'en userai de même avec vous pour le récit, que vous m'avez demandé, de mes explorations en Afrique.

Le journaliste inclina la tête en signe d'assentiment, il prit le long paquet de papiers qu'il portait sous le bras, et le déroula.

— Voici, dit-il, la collection de mon journal le *Courrier Politique* qui contient la narration complète de l'affaire Marchand. Permettez-moi de vous en rappeler les faits principaux. Ce rappel ne sera point inutile. Le point de vue auquel nous devons nous placer est celui-ci : nous voulons, c'est-à-dire, vous voulez prouver l'innocence de Marchand. Donc, nous ne devons admettre à aucun moment qu'il est criminel, ni qu'il a coopéré pour quelque part que ce soit, grande ou petite, à l'assassinat. Mettre le romancier de côté ; soupçonner tout le monde, excepté lui ; et chercher le coupable par tous les moyens : telle doit être notre ligne de conduite.

— C'est juste, approuva Ferrari.

— Nous recommençons l'instruction au rebours de celle de Queyrat, puisque nous tenons, d'ores et déjà, pour fausses toutes ses

conclusions. Nous agissons comme pourrait le faire l'inculpé lui-même, s'il n'était pas interné à Mazas.

— Maintenant, veuillez suivre mes explications avec l'application la plus grande.

— Allez de l'avant, je vous écoute attentivement.

— La première nouvelle de l'assassinat, qui soit parvenue à la presse, remonte au 17 septembre. Ce jour-là, à dix heures du matin, un domestique du banquier Odon Wegrow se présenta rue Fondary, sonna à la porte de René Bernard, n'obtint pas de réponse, et revint chez son maître. Celui-ci se rendit chez le commissaire de police de Grenelle, qui fit ouvrir par un serrurier la porte de l'appartement de René Bernard. On trouva ce malheureux assassiné, l'artère carotide tranchée. La mort remontait au 15 septembre.

— Je vous rappelle que le 18, c'est-à-dire le lendemain même de la découverte du crime, René Bernard devait épouser Mademoiselle Calixte de Courson, belle-fille d'Odon Wegrow. Un baron polonais, Stanislas Gouda, avait demandé cette jeune fille en mariage six mois auparavant. Malgré l'appui de Madame Wegrow, mère de Mademoiselle de Courson, il

s'était vu refusé.

Le 18 septembre le banquier dénonça Marchand comme le coupable présumé. Il se basait sur les faits suivants : le 14, le romancier avait besoin de dix mille francs pour payer des billets échéant le lendemain. Il était venu lui demander inutilement un renouvellement. Or, le 16 au matin, Marchand s'était présenté aux guichets de la banque Odon Wegrow et avait versé les dix mille francs. L'écrivain, arrêté et interrogé, dit que, le 15 au soir, à dix heures un quart, il avait trouvé cette somme en billets de banque dans une enveloppe glissée sous sa porte. La femme du romancier affirma que c'était ainsi que son mari lui avait expliqué la provenance de cet argent, et dit, en outre, qu'il avait eu avec la victime une entrevue le 2 ou le 3 septembre.

Une perquisition, exécutée au domicile de Marchand, amena la découverte d'un revolver chargé et de la clef qui ouvrait la porte de l'appartement de René Bernard.

Le 20 septembre, la déposition de la concierge apprit à Queyrat la disparition de Stéphane Mordy, employé d'Odon Wegrow et voisin de l'homme assassiné. Une perquisition dans son logement fit constater son départ

« On alluma des torches, dit notre confrère, et les visiteurs se rendirent dans l'étroite salle où était déposé provisoirement le cercueil de Napoléon I^{er}. En regardant cette immortelle détonille, la reine ne put réprimer son émotion. Ainsi, c'était là ce qu'il restait de l'ennemi de sa race, de l'homme qui, toute sa vie, avait lutté contre son pays ! Et dans son journal, elle écrivit :

« J'étais là, au bras de Napoléon III, son neveu, devant le cercueil de l'adversaire le plus acharné de l'Angleterre, moi, la petite-fille du roi qui le haïssait le plus et qui l'a le plus vigoureusement combattu, et là, près de moi, son neveu, qui porte son nom, devenu mon plus proche, mon plus cher allié ! Puis l'orgue de l'église a joué le *God save the Queen*. »

» Quelle ironie ! L'hymne national anglais emplissant le dôme des Invalides, joué par des Français, devant un Napoléon ! Les mânes de l'Empereur durent frémir. »

O philosophie de l'histoire !...

Le roi Humbert a ordonné d'extraire des archives privées de la Cour tous les documents et la correspondance de Victor-Emmanuel avec la princesse Clotilde en 1877, et il les fera publier, si c'est nécessaire, pour justifier l'attitude de sa sœur envers son mari le prince Napoléon.

GRAND INCENDIE EN BELGIQUE

Plusieurs victimes.

Bruxelles, 15 avril.

Un formidable incendie a éclaté cette nuit chez un marchand de cigares, à Laeken.

Quand les pompiers sont arrivés, tout le rez-de-chaussée était en flammes. Une femme, après avoir jeté son enfant du premier étage, a sauté par la fenêtre; elle s'est légèrement contusionnée.

Du deuxième étage, une femme a jeté ses cinq enfants par la fenêtre, puis elle a sauté elle-même et s'est grièvement blessée.

Plusieurs enfants ont été blessés également, mais on espère les sauver.

Après l'incendie, le commandant de pompiers a trouvé trois cadavres dans une mansarde, celui d'une femme et ceux de ses deux enfants, âgés de douze et dix-huit ans. Dans une autre mansarde, on a trouvé un quatrième cadavre, celui d'un employé de tramways.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 15 avril 1894.

L'allure du marché ne se modifie pas; et les cours trahissent un certain malaise: 3 0/0, 94.93; 4 1/2 0/0, 105.80.

La Banque de Paris se tient fermement aux cours d'hier: c'est tout ce qu'on peut attendre, vu la rareté des transactions.

La Société Générale et le Crédit Lyonnais ne varient pas davantage: la baisse ne parvient

précipité, et trouver sur le plancher une épingle de cravate ayant appartenu à Bernard. On remarqua, en outre, un carreau cassé à une fenêtre qui donne sur le balcon régnant sur toute la façade de la maison. Les croisées — elles étaient fermées, un volet était entrebaillé. — les croisées de la chambre où a été trouvé le cadavre communiquent aussi avec ce balcon.

» Marchand, interrogé par le juge d'instruction, avoua qu'il avait rendu visite à Bernard au commencement de septembre. Il refusa obstinément de révéler le sujet de cet entretien, prétextant qu'il avait juré au mort de garder le silence à ce propos. Il dit qu'il avait ramassé la clef de Bernard dans l'escalier, près de sa porte. Quant au revolver chargé, il l'avait depuis un an dans un tiroir.

» Monsieur Ferrari, trouvez-vous mon résumé clair ?

— Il expose nettement la situation de chacun des personnages du drame. Voyons maintenant les conclusions que vous en tirez, la culpabilité de Marchand n'étant, bien entendu, pas admise ?

— Je conclus, de la coïncidence de la dette du romancier et de la somme glissée sous sa

pas à les entamer, mais on n'avance pas, comme le mériterait le parfait classement des titres de ces établissements.

La Banque d'Escompte continue à se relever à 523.

On cote le Crédit Foncier à 1,268. Le Crédit Mobilier, soutenu par les achats du comptant, passe de 407 à 410.

Le Crédit Foncier de Tunisie poursuit avec un plein succès ses opérations de prêts hypothécaires dans la régence.

La date de l'émission de l'emprunt Portugais est officiellement fixée au 25 courant. L'épargne attendait avec impatience la fixation d'une date certaine pour prendre ses dispositions et envoyer ses souscriptions. Les conditions sont connues: 437,50 avec un premier versement de 50 fr. Tous les grands établissements de crédit ouvrent leurs guichets: il serait donc prudent de souscrire dès à présent.

L'obligation des chemins de fer de Porto-Rico est demandée à 205. Elle est l'objet de nombreux arbitrages contre les obligations similaires dont les cours sont plus élevés.

L'action de la mine d'or Podiafra garde un bon courant d'achats à 40 fr.

Les charbonnages d'Urlikany s'échangent de 228 à 230.

Les parts bénéficiaires du Crédit Provincial donnent lieu à quelques transactions. Ces parts sont au porteur et ont droit à 33 0/0 des bénéfices nets annuels de la société.

Les Chemins Economiques se tiennent à 424.

Chronique Locale ET DE L'OUEST

Nous avons dit que des délégués sénatoriaux républicains (il y en a encore quelques-uns) se sont réunis, 30 à 40, et ont désigné le candidat du parti républicain pour l'élection du 19 avril. Ce candidat républicain est M. F.-J. Boulanger, directeur honoraire des contributions indirectes, chevalier de la Légion d'honneur, en retraite à Angers. Nous n'en savons pas davantage sur l'état-civil de ce candidat, inconnu des Angevins, ou que l'on pouvait confondre avec d'autres personnages notoires portant le même nom.

Sans parler du général Boulanger, auquel aurait pu faire croire l'accueil si sympathique et empressé du *Petit Courrier*, nous avons, à Angers, dans l'administration municipale, deux MM. Boulanger, qui eussent bien mérité certainement le suffrage des électeurs républicains, si les rigueurs autant que les difficultés de la concentration avaient pu laisser aux délégués la liberté de choisir.

Le candidats F.-J. Boulanger n'est ni Angevin, ni naturalisé par un long séjour dans le département de Maine-et-Loire. Il a fait sa carrière à Nantes; il a pris sa retraite en Maine-et-Loire et, sans autre stage, il prétend à l'honneur immédiat de représenter le département de Maine-et-Loire. Comme ça, tout de suite: pan! me voici, prenez-moi, dignus intrare! Et les délégués républicains de Maine-

et-Loire, soit dédain de l'institution républicaine du Sénat, soit impuissance du parti, ont déserté le devoir de présenter un candidat local.

M. F.-J. Boulanger représenterait la concentration républicaine, « le bloc » révolutionnaire et jacobin, qui va du *Ralliement au Petit Courrier* en passant par le *Patriote*; mais il ne représenterait pas le département de Maine-et-Loire, auquel il est étranger par ses intérêts, comme par sa vie entière. Ainsi, l'aveu nous est fait que pas un républicain de Maine-et-Loire n'a été jugé digne ou capable par les autres républicains soit de porter au Sénat la défense des intérêts du département de Maine-et-Loire, soit même de représenter seulement la politique d'union républicaine propre à ce département. Le choix de ce candidat étranger à l'Anjou, comme du reste à la vie politique indépendante, manifeste clairement que sur aucun nom des républicains de Maine-et-Loire on ne pourrait faire l'union républicaine, et aussi qu'on ne peut faire l'union républicaine qu'en sacrifiant l'intérêt départemental.

Nous savons bien que, dans sa longue circulaire adressée aux électeurs, M. F.-J. Boulanger se vante presque d'avoir été choisi parce qu'il est étranger à la région et parce qu'il représente mieux aussi l'abstraction politique, qu'on appelle la concentration républicaine. Mais cette manière de paradoxe ne peut que faire sourire les électeurs de Maine-et-Loire, doués de trop bon sens pour se payer de phrases creuses. Si M. F.-J. Boulanger avait des titres angevins à faire valoir, il aurait parlé moins longuement des prétendus bienfaits de la République, dont il est mauvais juge, ayant eu pour fonction principale de faire prévaloir les exigences du fisc, et devant estimer, sans doute, que le bonheur des contribuables croît en proportion de ce qu'ils paient.

Aussi, malgré les éloges un peu froids que lui décerne le *Petit Phare* de Nantes, M. F.-J. Boulanger aura de la peine à persuader aux électeurs de l'Anjou qu'ils doivent le récompenser de la valeur administrative et fiscale, qui l'a rendu si cher au ministre collecteur de l'impôt, et l'a fait décorer, non sans doute pour excès d'indulgence envers les contribuables. Les journaux républicains n'ont pas encore professé que la perception des taxes variées de l'impôt serait la meilleure école du citoyen libre et souverain.

M. F.-J. Boulanger fait étalage de son dévouement absolu à la République. Le contraire eût été ou trahison ou dérision. Ce côté de la candidature de M. F.-J. Boulanger n'offre aucun intérêt d'actualité, même pour les électeurs républicains.

Dans l'élection du 19 avril, il ne s'agit pas, malheureusement, de changer ou même de préparer un changement prochain de la forme

du gouvernement; tout au plus pourrait-on espérer un changement de direction, si l'on augmentait le nombre des conservateurs, dans les Assemblées législatives.

La vraie question posée aux électeurs par les circonstances présentes de la politique, c'est la question vitale du régime économique de la France, libre-échangiste, ou protectionniste, ou sagement tutélaire, également protecteur du travail, du commerce, de la production nationale, industrielle ou agricole. Sur ce point capital, M. F.-J. Boulanger a été avare d'explications et d'engagements, autant qu'il a été prodigue de théories générales et de promesses républicaines, dont les électeurs angevins ne se soucient guère. Quelles sont ses idées, sa compétence, ses résolutions en ce qui concerne les productions de notre région angevine? Quels sont ses intérêts dans cette question si complexe et si controversable des droits de douane? ou à défaut d'intérêt personnel, par quels liens d'origine, de famille ou de long séjour est-il attaché au sol angevin pour que l'électeur angevin, travailleur des champs ou de l'usine, puisse en toute sécurité lui confier la représentation et la défense de son intérêt, comme il le défendrait lui-même?

Il nous semble que l'assemblée partielle des délégués républicains n'a pas assez pesé cette considération angevine, absolument prédominante et légitime, quand elle a choisi la candidature exotique de M. F.-J. Boulanger, et nous doutons fort qu'elle soit ratifiée par les autres délégués absents, républicains, peut-être, mais Angevins certainement et avant tout.

(Union de l'Ouest.)

Défense de la propriété bâtie

Instructions aux Contribuables sur les réclamations à former contre les nouvelles évaluations foncières, par M. DE CROISSY.

Ce travail très complet est indispensable à tous ceux qui ont, aujourd'hui, à se plaindre de la surélévation extraordinaire de leurs impôts, et l'on sait que le nombre en est considérable partout en France.

Cette brochure si utile ne coûte que 40 centimes, 45 centimes par la poste.

S'adresser dans les librairies.

L'augmentation de l'impôt sur les propriétés bâties devait trouver une compensation dans le dégrèvement de l'impôt foncier voté en même temps. Or, de tous côtés des protestations se font entendre contre les nouvelles évaluations des propriétés bâties. Voici, d'après le *Radical*, le témoignage d'un paysan à ce sujet :

« Je ne sais comment on s'y prend, mais, toutes les fois qu'on m'a dégrèvé, on n'a jamais manqué de me demander davantage... »

C'est, en une phrase, l'histoire de tous les dégrèvements accordés par la République.

porte, que l'assassin savait cette dette, son chiffre exact, et l'impossibilité où Marchand se trouvait de la solder. Or, quelles personnes possédaient ces renseignements? Nous en connaissons trois: la femme de l'écrivain, Odon Wegrow et Stéphane Mordy.

— Il faut écarter la première, dit Ferrari.

— Evidemment! Mais on peut soupçonner les deux autres.

— Le juge d'instruction fait chercher l'employé disparu ?

— Oui. Nous pouvons suivre les péripéties de cette recherche, en parcourant les notes insérées dans le *Courrier Politique*.

» Le numéro du 23 septembre contient, sous la rubrique: *Le Crime de la rue Fondary*, l'entrefilet suivant: « Hier, un de nos reporters s'est rendu chez M. Odon Wegrow, pour lui demander quelques renseignements sur son employé en fuite, Stéphane Mordy, soupçonné d'avoir participé à l'assassinat de René Bernard. Voici, reproduite fidèlement, la conversation qui s'est engagée entre le grand banquier et notre rédacteur :

« Demande. — Comment avez-vous admis Stéphane Mordy dans votre maison dès son arrivée à Paris ?

» Réponse. — Il m'était recommandé par M. Stanislas Gouda, banquier à Varsovie, mon correspondant. J'avais besoin d'un employé qui sût parfaitement l'allemand et le russe. Mordy connaît à fond ces deux langues.

» D. — Le départ subit de cet homme ne vous causa-t-il pas de l'étonnement ?

» R. — Si ! Je lui ai même représenté combien il avait tort d'abandonner une situation fixe dont les appointements suffisaient amplement aux dépenses de sa vie de garçon.

» D. — Qu'a-t-il répondu ?

» R. — Qu'il était obligé de quitter Paris. Il ne voulut pas m'indiquer les motifs de sa résolution, pas plus que le but de son voyage.

» D. — Cette brusque sortie de votre maison, ressemblant à une fuite, cette discrétion extrême ne vous ont-elles inspiré aucun soupçon, surtout lorsque, deux jours plus tard, vous avez constaté qu'elles coïncidaient avec le moment du meurtre commis sur René Bernard ?

» R. — Oui, j'ai tout d'abord soupçonné Mordy d'avoir trempé dans ce crime; mais, à la réflexion, j'ai reconnu qu'il était impos-

sible qu'il fût l'assassin.

» D. — Voudriez-vous avoir l'obligeance de me communiquer les pensées qui vous ont amené à cette conclusion ?

» R. — Volontiers ! Je me suis demandé quel intérêt il aurait trouvé à tuer René Bernard, et je n'ai vu aucun motif capable de le pousser à cette action. Il possédait une bonne place, il n'avait pas de dettes. Il était habitué, par son métier de comptable, à calculer mathématiquement ses actes. Il gagnait trois mille six cents francs par an. Ce revenu représente la rente, au taux de quatre pour cent, d'un capital de quatre-vingt-dix mille francs. Il savait parfaitement qu'il ne pourrait trouver chez René Bernard une somme approchant de celle-là. Et vous croyez que, pour faire cette opération désastreuse, il eût commis un crime et risqué sa tête ? Je ne pense pas qu'il eût été assez fou pour cela.

TIRAGE FINANCIER

Obligations de la ville de Paris 1869

Le numéro 44,029 gagne 200,000 fr.
Les numéros 730,650 — 170,113 — 433,565 — 411,709 gagnent chacun 40,000 fr.

Le Recueil des actes administratifs publie l'arrêté préfectoral concernant le rouissage des lins et des chanvres.

Le rouissage des lins et des chanvres ne pourra avoir lieu, en 1891, dans les rivières navigables du département de Maine-et-Loire et dans les endroits autorisés que du 1^{er} août au 31 octobre.

Le rouissage sera toléré dans toute l'étendue du fleuve de la Loire.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 14 avril. — Charles-Henri de Maistre, rue Gambetta.

Le 15. — Alfred-Jean-Marie-Louis Gaschet, rue du Petit-Pré.

DÉCÈS

Le 14 avril. — Auguste Lair, chapelier, 47 ans (veuf), rue Notre-Dame; — Jeanne-Jousselin, couturière, 41 ans, épouse de Joseph Foucher, rue Saint-Lazare.

Le 15. — Joachim Esprit, cultivateur, 81 ans (veuf), rue Saint-Nicolas.

MARIAGES

Le 14 avril. — Amand-Prosper Prévost, sellier, a épousé Adrienne Pitois, sans profession, tous deux de Saumur.

MORT DE M. PAUL DESHAYES

Un artiste dramatique de talent, M. Paul Deshayes, qui a joué le drame un peu partout, à Paris et dans des tournées en province, a succombé mardi aux suites d'une attaque de paralysie dont il avait été frappé il y a quelques jours.

La troupe qu'il a formée pour jouer *Musotte* en province était lundi soir à Saumur.

M. Paul Deshayes était âgé de 57 ans.

Ses obsèques ont été célébrées hier en l'église Sainte-Elisabeth.

LA QUESTION DU PRYLANÉE

On lit dans la *France militaire* :

L'article que nous avons consacré au Prytanée de La Flèche (numéro du 8 avril) était tout d'actualité, puisque le Conseil général de la Sarthe s'occupait à ce moment même de l'importante question du dédoublement.

La ville de La Flèche sollicitait le concours de l'assemblée départementale pour couvrir la dépense.

Sur la demande de M. le duc de Doudeauville, président, le Conseil général a voté à l'unanimité des conservateurs et des républicains, unis dans une même pensée patriotique, une subvention de 266,000 francs, c'est-à-dire le tiers de la dépense prévue. Elle a émis le vœu que l'Etat prenne à sa charge le deuxième tiers de la dépense, de sorte qu'il ne resterait plus à la charge de la ville de La Flèche qu'un seul tiers à couvrir.

L'honorable M. Bouchet, conseiller général conservateur du canton de La Flèche, a exposé dans un remarquable rapport les raisons qui militent en faveur du dédoublement sur place du Prytanée actuel. Il a rappelé que depuis 1604, époque à laquelle Henri IV fonda en son château de La Flèche un collège qui devait recevoir des cadets gentilshommes et les élever gratuitement pour l'état militaire, le Prytanée a fourni à la patrie une véritable légion de généraux.

Les noms des de Guébriant, de la Tour d'Auvergne, Dupetit-Thouars, Pélassier, Baraguay d'Hilliers, Bourbaki, d'Aurelle de Paladines, Bedeau, Ducrot, Ulrich, brillent d'un vif éclat dans l'histoire des anciens élèves de cet établissement. Depuis 1841, le Prytanée a fourni à l'armée 178 généraux, 28 intendants et 1 contrôleur général. Enfin le Prytanée fait recevoir chaque année une quarantaine d'élèves à Saint-Cyr.

Tels sont les arguments de M. Bouchet. Suffiront-ils pour conserver à La Flèche un établissement dont cette ville se montre si fière à juste titre? Voilà la question.

ANGERS. — Le Syndicat des entrepreneurs de travaux publics de France vient de décerner un diplôme d'honneur, une médaille d'argent et un livret de caisse d'épargne de 150 fr., à M. Louis Frouin, né à Chalonnes-sur-Loire, depuis 19 ans employé chez M. Charles Thibault, entrepreneur à Angers.

M. Louis Frouin est âgé de 62 ans; il a commencé à travailler à l'âge de 13 ans, à la Société des fours à chaux de Chalonnes, à laquelle il est resté attaché pendant 27 ans, avant d'entrer sur les chantiers de M. Thibault. Nous le félicitons de la récompense que lui obtiennent 46 ans de travail honnête et assidu.

UN BRACONNIER TUÉ À LA CHASSE

On mande de Chenay au *Mémorial des Deux-Sèvres* :

« Récemment, la femme du nommé Tirant Pierre, âgé de 32 ans, menuisier, inquiète de l'absence prolongée de son mari, qui, passionné braconnier, parti la veille au soir chasser les perdrix à la chanterelle, n'était pas de retour dans la matinée, allait à sa recherche et le trouvait mort dans un champ, à 200 mètres des dernières maisons du bourg.

Il résulte des constatations de la gendarmerie et du docteur Bayoux, de Lezay, que Tirant a reçu dans le côté droit de la poitrine la décharge de deux coups de son fusil, trouvé près de lui. Si ce n'est suicide, c'est en voulant escalader le mur d'un champ en contre-haut, et en poussant la crosse de son fusil dans une haie au-delà du mur, que Tirant a fait partir les deux coups qui l'ont tué, en criblant la chanterelle retrouvée sous sa blouse. »

L'ÉLECTRICITÉ À RENNES

Nous apprenons, dit la *Dépêche Bretonne*, que notre concitoyen M. Domalain a traité avec une Compagnie d'électricité qui consent à faire tous les frais d'installation d'une usine pour l'éclairage électrique de la ville de Rennes.

Il est arrivé ici avec un plan d'usine, un cahier des charges pour la municipalité et les particuliers, et enfin avec un modèle de police d'abonnement qui promet la lumière à bon marché.

La Commission des travaux du Conseil municipal de Rennes va être saisie de la question et appelée à donner son avis.

OBLIGATIONS PRIVILÉGIÉES DES TABACS

La *Société cointéressée des Tabacs portugais* émettra le 25 avril, sous sa garantie directe, 225,000 obligations à 1/2 0/0 de 500 francs.

Ces titres rapporteront 22 fr. 50 l'an, nets d'impôts, ils seront émis à 437 fr. 50 et à 435 francs complètement libérés. Ils donneront donc à ce prix un revenu de 5 1/2 0/0 et si l'on tient compte de la prime de remboursement 5 61 0/0, nets d'impôts.

Les plus grands établissements financiers de Paris prêtent leur concours à cette émission.

Les obligations des *Tabacs portugais* auront le double avantage : 1^o d'être garanties par l'Etat portugais et la Société concessionnaire; 2^o d'avoir comme affectation spéciale de leur service d'intérêt et d'amortissement le produit du monopole des tabacs. De telle sorte que les porteurs de ces obligations privilégiées auront la certitude absolue, quoi qu'il arrive, d'être toujours payés, en intérêt et capital, et puisqu'ils toucheront avant l'Etat lui-même, et avant les actionnaires de la *Société cointéressée*, le produit de l'impôt sur les tabacs.

D'ailleurs, les merveilleux résultats des *Tabacs italiens et ottomans* sont là pour indiquer l'avenir de cette excellente affaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions en Touraine, aux châteaux des bords de la Loire, et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe, 95 fr.; 2^e classe, 70 fr. — Durée : 30 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Cheonneaux, et retour à Tours; Loches, et retour à Tours; Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

2^e itinéraire : 1^{re} classe, 60 fr.; 2^e classe, 45 fr. — Durée : 15 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Cheonneaux, et retour à Tours; Loches, et retour à Tours; Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans des billets aller et retour réduits de 25 0/0 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, à la gare d'Austerlitz et aux bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Pèlerinage de Lourdes

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE TOUTES CLASSES RÉDUITS DE 40 0/0

Des billets d'aller et retour de toutes classes, réduits de 40 0/0, sont délivrés de toute gare du réseau distante de Lourdes de plus de 400 kilomètres.

Durée de validité : 7 jours.

Exceptionnellement : pour les stations de départ situées à plus de 500 kilomètres de Lourdes, le coupon de retour est valable dans les trains arrivant à destination le lendemain de l'expiration du délai de 7 jours, pourvu que le commencement du voyage de retour ait eu lieu dans ce délai.

Atts. — Ces billets sont délivrés par l'itinéraire le plus court. Toutefois, les voyageurs peuvent à leur gré choisir, soit pour l'aller, soit pour le retour, un autre itinéraire abrégant la durée du voyage. Dans ce cas, les billets sont établis d'après les parcours choisis.

À l'aller comme au retour, le voyageur a droit à un arrêt en route.

Prix des places de Saumur P.-O. à Lourdes par les itinéraires ci-après :

1^{re} CLASSE. — Aller et retour : Par Bordeaux, 84 fr. 15; par Agen, 95 30; par Toulouse, 107 40; aller par Bordeaux, retour par Agen ou *vice versa*, 89 70; aller par Bordeaux, retour par Toulouse ou *vice versa*, 95 60; aller par Agen, retour par Toulouse ou *vice versa*, 101 20.

2^e CLASSE. — Aller et retour : Par Bordeaux, 63 fr. 30; par Agen, 70 45; par Toulouse, 79 55; aller par Bordeaux, retour par Agen ou *vice versa*, 66 85; aller par Bordeaux, retour par Toulouse ou *vice versa*, 71 45; aller par Agen, retour par Toulouse ou *vice versa*, 75 00.

3^e CLASSE. — Aller et retour : Par Bordeaux, 46 fr. 15; par Agen, 51 05; par Toulouse, 56 95; aller par Bordeaux, retour par Agen ou *vice versa*, 48 60; aller par Bordeaux, retour par Toulouse ou *vice versa*, 51 55; aller par Agen, retour par Toulouse ou *vice versa*, 54 00.

Nota. — Les billets doivent être demandés au moins 4 jours à l'avance.

Trains spéciaux à prix très réduits. — Des trains spéciaux de pèlerinage à prix très réduits peuvent être mis en marche, lorsque le nombre des pèlerins atteint 400 pour les parcours de 500 à 1,000 kilomètres aller et retour, ou 300 pour les parcours supérieurs à 1,000 kilomètres aller et retour. Les demandes de trains spéciaux doivent être adressées, au moins quinze jours à l'avance, par l'organisateur du pèlerinage, au directeur de la Compagnie, à Paris.

AVIS

A compter du 1^{er} MAI 1891, les cinq Études de Notaires de Saumur seront, sans exception, complètement fermées les dimanches et jours de fête, sauf pour les adjudications et testaments urgents.

A l'âge de 77 ans!

Ignéy-Avicourt (Meurthe-et-Moselle), le 4 mars 1890. — Je vous autorise à publier dans les journaux que depuis bien de années je fais usage de vos bienfaisantes *Pilules Suisses* à 1 fr. 50 la boîte, et qu'à l'âge de 77 ans je suis encore très heureux de m'en servir.

(Sig. lég.) GUTH, ex-receveur-buraliste.

CONSEILS ET RECETTES

LES FOURMIS

On éloignera les fourmis en déposant un citron pourri dans l'endroit où ces insectes se trouvent.

L'eau dans laquelle on a fait bouillir des écrevisses a aussi la propriété de déplaire aux fourmis.

Pour les éloigner des arbres fruitiers, on donne au tronc une couche circulaire de quel-

ques centimètres de largeur d'huile de chanvre mélangée à la suie de cheminée.

Quand on répare de la sciure de bois sous les arbres, les fourmis n'en approchent pas.

NOUVELLES A LA MAIN

Chez un pharmacien de province. Un domestique apporte une ordonnance.

— Préparez une bouteille de limonade purgative avec quarante grammes de citrate de magnésie, commande l'apothicaire à son élève.

— C'est pour M. le sous-préfet.

— Oh ! alors, si c'est pour M. le sous-préfet, ajoutez-il gracieusement, mettez cent grammes !

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique

Paris, 16 avril, 4 h. ».

Le *Siècle* croit savoir que le gouvernement sera amené, avant le mois d'août, à proposer aux Chambres la suspension de la surtaxe sur les céréales.

Le comité d'organisation de la manifestation du 1^{er} mai a décidé qu'aucune délégation parisienne ne se présenterait au Parlement.

HAVAS.

COPIE DE LETTRES SANS MOUILLAGE

Avec ce copie de lettres, il n'est pas nécessaire d'humecter le papier.

S'adresser au bureau du journal.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

HUILE D'OLIVES, extra vierge, de Nice
Véritablement pure, le 1/2 kilo 1 20
En bonbonnes de 5 kil. — 1 40
— de 10 kil. — 4 »

La maison ne vend qu'une seule qualité d'huile d'olives et la garantit absolument pure.

VINAIGRE BLANC d'Orléans, le litre » 50
— vieux — » 70
— de vin à l'estragon, — » 90

Les vinaigres à 0 70 et 0 90 sont garantis pur vin

Quand un rhume dure plus de deux semaines, il tend à devenir un rhume négligé, une bronchite. . . Alors, il ne suffit plus de faire usage d'adoucissants et de calmants qui ne feraient qu'engourdir les bronches, il faut recourir à des remèdes qui attaquent la cause même du mal. Aucun ne paraît plus capable d'empêcher un simple rhume de dégénérer en bronchite, et si, par malheur, cette complication s'est produite, aucun ne peut être mieux choisi pour la combattre que le Goudron Guyot, soit en capsules, soit en liqueur. Ce médicament renferme, en effet, dans les proportions les plus heureuses, les principes les plus actifs que l'analyse chimique ait retirés du goudron médicinal : acide phénique, créosote, etc. C'est à leur composition que les CAPSULES GUYOT et le GOUDRON GUYOT (liqueur) doivent la propriété qu'ils possèdent de détruire le principe même de la toux, ainsi que cela a été si souvent vérifié par l'expérience.

LES FRÈRES MAHON « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommes MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.



PAUL CODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE, Et de M^e BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
De Biens de Mineurs
Au plus offrant et dernier enchérisseur
En un seul lot
De la nue-propiété

De DEUX PIÈCES de TERRE
Situées commune de Saint-Hilaire-du-Bois (Maine-et-Loire)

L'ADJUDICATION aura lieu le **Dimanche 10 Mai 1891**, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e BALLON, notaire à Vihiers.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra : qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le onze avril mil huit cent quatre-vingt-onze, homologuant une délibération du conseil de famille des mineurs Henri Blairé, Jean Blairé, Louis Blairé, Georges Blairé et Henriette Blairé, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Vihiers (Maine-et-Loire), le onze mars mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistrée ;

Et à la requête de M. Henri Blairé, cordonnier, demeurant à Vihiers (Maine-et-Loire), agissant en qualité de tuteur naturel et légal des mineurs Blairé, ci-dessus nommés, enfants issus de son mariage avec Madame Jeanneteau, son épouse décédée, Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour lui sur la présente poursuite de vente et ses suites ;

En présence ou lui dûment appelé de M. Jacques Poudré, cultivateur, demeurant à la Revelette, commune de Saint-Paul-du-Bois (Maine-et-Loire), agissant au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Blairé, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée aux termes d'une délibération du conseil de famille desdits mineurs Blairé, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Vihiers (Maine-et-Loire), le quatorze janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistrée ;

Il sera, le dimanche dix mai mil huit cent quatre-vingt-onze, à une heure de l'après-midi, procédé en l'étude et par le ministère de M^e BALLON, notaire à Vihiers, aux enchères publiques, de la nue-propiété des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION

LOT UNIQUE

La nue-propiété pour y réunir l'usufruit au décès de Madame Jeanne Poupard, veuve de M. Pierre Jeanneteau, demeurant à Vihiers, aïeule maternelle des mineurs Blairé, ladite dame âgée de 67 ans, de :

Commune de Saint-Hilaire-du-Bois

1^o Une pièce de terre, appelée Champ-du-Moulin, portée au cadastre sous le numéro 7, section G, pour une contenance de deux hectares quinze ares ; joignant au nord et au levant un chemin, au midi Poudré et au couchant M. Besson.

2^o Une parcelle de terre d'une contenance de un hectare quarante-deux ares vingt-cinq centiares, formant la moitié prise au midi du Champ-des-Grandes-Brandes, porté au cadastre sous le numéro 3, même section, polygone 12.

Cette parcelle délimitée du surplus de la pièce par des bornes, joint au nord M. Coustant, au levant un chemin, au midi et au couchant M. Turpault.

Mise à prix, mille francs, ci... 1,000

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2^o A M^e BALLON, notaire à Vihiers, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le quatorze avril mil huit cent quatre-vingt-onze.

André POPIN.

Enregistré à Saumur, le avril

mil huit cent quatre-vingt-onze, folio

case . . . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

Étude de M^e LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7.

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du onze avril dernier, entre M. Christian-Guillaume-Mathurin Dumas, propriétaire, rue Saint-Nicolas, à Saumur, et M. Geor. es-Christian-François comte Dumas, propriétaire, demeurant aussi à Saumur, quartier des Ponts, au lieu dit « le Marronnier » ;

Il appert :

Que le Tribunal a prononcé l'interdiction de Monsieur le comte Dumas, dans les termes de droit.

Pour extrait certifié conforme par moi avoué-licencié soussigné.

Saumur, le quinze avril mil huit cent quatre-vingt-onze.

L. ALBERT.

A louer présentement

MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n^o 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

A VENDRE CHEVAL ALÉZAN

SE MONTE ET S'ATTELLE

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER de suite, pour cause de santé, **BON RESTAURANT**, Versailles, Saumur. — S'adresser à M. Ladignac, qui l'exploite.

A CÉDER
Magasin de Mercerie
Et de Bonneterie
Situé dans un bon quartier de la ville.
S'adresser au bureau du journal.

Vin rouge du pays

NEUF DEGRÉS

Depuis 65 fr. la barrique

DÉGUSTATION

R. MABILEAU ET C^{ie}

Place du Roi-René

SAUMUR

ENTREPOT

CIDRE de Bretagne

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

UNE FEMME se propose comme femme de journée ou pour la lessive. — Bonnes références.

S'adresser à M^{me} DUFEU, chez M. Jublin, maître maçon, rue de la Visitation.

Une maison de commerce de Saumur demande un **REPRESENTANT** sérieux pour les environs.

S'adresser au bureau du journal

ON DEMANDE une **BONNE DOMESTIQUE**. S'adresser au bureau du journal.

Épicerie Parisienne

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Camembert, double crème, la pièce	0.60	Hollande, croûte rouge	1/2 kil. 1.20
Coulommier, —	0.80	Roquefort (s ^{te} des caves), —	1.60
Brie, 1 ^{er} choix,	1/2 kil. 1.40	Gruyère, 1 ^{er} choix, —	0.95
		Emmenthal extra, —	1.30

DÉPOT du **TAPIOCA** granulé **BOURBON**, origine garantie par l'estampille de la douane ;
Le ballotin, 250 grammes, 0.65

GAUFRETTES AUX FRUITS (abricots, orange, citron et fraises),
Le 1/2 kil., 2 f. 90
La boîte, 1 f. 20, 2 f. 20 et 3 f. 75

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Américan - Tampon

BREVETÉ S. G. D. G.

Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre

ÉCONOMIE, PROPRIÉTÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE

LE MEILLEUR DES TAMPONS

En vente à l'imprimerie **PAUL GODET**, place du Marché-Noir

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}
Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

Depuis le mois d'octobre 1889, la *Mode illustrée* publie avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément littéraire de 4 pages, consacré à des romans illustrés, à des chroniques parisiennes et artistiques ; la place qui était réservée au roman est attribuée à des articles de plusieurs genres concernant l'instruction, la tenue du ménage, le savoir-vivre, les sciences mises à la portée des femmes, etc. ; en un mot la *Mode illustrée* reste ce qu'elle était, avec ses patrons, ses gravures, ses travaux de tout ordre : seulement elle accorde, au grand avantage de ses abonnées, une place considérable à la lecture, ainsi qu'àux différentes questions utiles à connaître pour son public féminin.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. —
Quatrième édition, avec une gravure colorée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

CRÉDIT A TOUT LE MONDE

PAR LA MAISON

L'ÉPARGNE POPULAIRE

SAUMUR — 87, rue d'Orléans — SAUMUR

Aggrandissement des Magasins et Baisse de Prix

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE est la seule qui délivre :

4 Bon de	15 fr. contre un versement de	1 fr. et 4 fr.	
4 — 20	—	2 » 1 »	Par semaine
4 — 30	—	3 » 1 »	
4 — 40	—	4 » 1 50	
4 — 50	—	4 50 1 50	
4 — 60	—	4 50 2 »	jusqu'à
4 — 80	—	20 » 2 50	
4 — 100	—	25 » 3 »	
4 — 120	—	30 » 3 50	
4 — 140	—	35 » 4 »	Parfait paiement
4 — 160	—	40 » 4 50	
4 — 180	—	45 » 5 50	
4 — 200	—	50 » 6 »	

Pour une somme supérieure à 200 francs, les clients sont priés de s'adresser au siège de l'Administration, où il leur sera fait des conditions spéciales.

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE livre à l'abonnement et au comptant toutes les marchandises concernant l'Habillement pour hommes, femmes et enfants, le Meuble, la Draperie, la Toile, etc., en un mot tout ce qui concerne le ménage et la toilette.

Le Directeur-Propriétaire,
A^d COLLAS.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 AVRIL

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	94 80	Banque de France	4395 —	Orléans	1875 —	Compagnie parisienne du Gaz	525 —
3 0/0 1891	93 55	Banque d'Escompte	525 —	Ouest	1520 —	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	390 —
3 0/0 amortissable	95 —	Comptoir national d'Escompte	622 70	Compagnie parisienne du Gaz	1052 50	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	25 —
4 1/2 1883	105 70	Crédit Foncier	1267 50	Transatlantique	13 5 —	— 6 0/0 2 ^e série	93 87
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Industriel et Commercial	630 —	Canal de Panama	32 50	— obligations à lots	604 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	510 —	Crédit Lyonnais	784 25	— Suez	2490 —	Suez 5 0/0 remboursable à 500	—
— 1865 4 0/0	520 50	Crédit Mobilier	410 —	VALEURS ÉTRANGÈRES		FONDS ÉTRANGERS	
— 1869 3 0/0	414 50	Dépôts et Comptes courants	370 —	Autrichien 4 0/0 or	—	Emprunt russe 1862 5 0/0	100 05
— 1871 3 0/0	405 25	Société Générale	483 75	Dette d'Égypte 6 0/0	498 —	— 1889 4 0/0	99 —
— 1875 4 0/0	517 —	Est	928 75	Hongrie 4 0/0 or	76 75	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	—
— 1876 4 0/0	519 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1525 —	Italie 5 0/0	92 70	— 2 ^e	—
— 1886 3 0/0	408 —	Midi	1320 —	Portugal 4 1/2 1888	93 70	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	505 25
Bons de liquidation	522 —				406 —	Crédit foncier égypt 5 0/0 r. à 500	—

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur

1891

MARÉ,

Certifié par l'imprimeur soussigné,